# INFORMATION RELATIVE AU NOMBRE TOTAL DE DROITS DE VOTE ET D'ACTIONS COMPOSANT LE CAPITAL SOCIAL

Article 223-16 du Règlement Général de l'Autorité des Marchés Financiers - Article L.233-8 II du Code de commerce

| Date | Nombre total d'actions composant le capital social | Nombre total de droits de vote |
|---|---|---|
| 31 octobre 2026 | 1 750 487 | Théoriques : 1 750 487<br>Exerçables* : 1 748 398 |

*déduction faite des actions auto détenues privées de droits de vote en vertu de l'article L.225-210 du Code de commerce et des actions d'autocontrôle dont les droits de vote attachés ne peuvent être exercés à l'assemblée générale de la société conformément aux dispositions de l'article L.233-31 du Code de commerce.